

DEPARTEMENT

Séance du 15 janvier 2024

**BOUCHES DU RHONE**

L'an deux mille vingt quatre et le quinze janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres  
afférents au  
conseil municipal :  
En exercice : 15

**Présents :** Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.  
Mesdames BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, BRETON Magali et Messieurs PAFUNDI Tony, EYNAUD Eric, RAMILSON Gilles.

Qui ont pris part  
à la délibération : 10

**Absents excusés :**  
Monsieur DELLA SANTINA Patrick a donné procure à Monsieur VILLERMY  
Madame FONTAINE Véronique a donné procure à Madame HUGLY  
Madame METIFIOT Babette et Messieurs PORTE Florian et GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :  
8 janvier 2024

**A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie**

Date d'affichage :

**Objet de la délibération : Convention de servitudes avec ENEDIS**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la convention de mise à disposition visant l'occupation du terrain pour la pose d'un poste de transformation.

Régularisés entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Mas Blanc des Alpilles le 16 juin 2023 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

Commune de Mas Blanc des Alpilles  
Section : A n° 528  
Moyennant une indemnité de 0€

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société ENEDIS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270.037.000 €, ayant son siège social à Paris La Défense Cedex (92079), 34, place des Corolles, identifiée au Siren sous le numéro 444608442 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant ;
- FAIRE toutes déclarations ;
- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du mandant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration, au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine Rodrigues, notaire à Annecy (74000), 4 route de Vignières.

Vote : - Pour – 10 voix      - Contre – 0 voix      - Abstentions – 0 voix

*Pour copie conforme au registre des délibérations*  
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents

